

BURKINA FASO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'HYDRAULIQUE ET
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES PREVISIONS ET DES STATISTIQUES AGRICOLES

MANUEL DE L'ENQUETEUR
ENQUETE NATIONALE SUR L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET LA
MALNUTRITION
ENIAM 2008

PRESENTATION DE L'ENQUETE NATIONALE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA MALNUTRITION (ENIAM)

.1.Objectifs de l'enquête

1.1 Objectif global

L'objectif global de l'enquête est de déterminer les éléments caractéristiques d'une situation de référence de l'insécurité alimentaire dans les ménages et de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans et des femmes en âge de procréer aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain au Burkina Faso.

1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés par l'enquête sont entre autre :

- Déterminer et caractériser le niveau de l'insécurité alimentaire des ménages par type et degré de gravité ;
- Identifier les zones où les ménages vivent en insécurité alimentaire ;
- Déterminer les mécanismes d'adaptions des ménages en cas de pénurie alimentaire ;
- Caractériser la situation de malnutrition des enfants de moins de cinq ans par type (chronique, aigu et insuffisance pondérale) et des femmes en âge de procréer ;
- Identifier les causes directes et sous-jacentes de l'insécurité alimentaire des ménages et de la malnutrition des enfants et des femmes en âge de procréer ;
- Définir des critères de ciblage pour mes ménages en insécurité alimentaire ;
- Proposer des stratégies pour améliorer la sécurité alimentaire des ménages et l'état nutritionnel des enfants et des femmes en âge de procréer.

Pour atteindre ces objectifs, un dispositif de collecte des données à été mis en place à travers un échantillon de villages et de ménages répartis dans les 45 provinces du pays.

2- Instructions générales aux enquêteurs

Ce document est conçu pour faciliter votre travail d'agent enquêteur. Simple et pratique, il vous donne l'habileté nécessaire à l'exécution de l'opération de collecte qui vous est confiée.

Des instructions très utiles vous sont données dans l'ordre de succession des questions que

vous devez poser. Les concepts importants y sont expliqués afin que l'enregistrement des réponses ne vous pose aucun problème. **Il est donc obligatoire d'avoir constamment ce document avec vous pour vous y référer en cas de besoin.** Pour toute difficulté, il faudra recourir à votre contrôleur qui vous aidera.

2-1 Comportement de l'enquêteur une fois dans sa zone d'enquête.

L'enquêteur une fois dans sa zone d'enquête doit avant de commencer l'enquête se présenter au moins à une des autorités locales ci-après ;

- au préfet du département ou au maire ;
- au chef du village ;
- aux conseillers municipaux du village ;

Pour chaque autorité rencontrée, l'enquêteur doit expliquer le but de l'enquête en vue de permettre une bonne compréhension par ces dernières.

2-2 Comportement des enquêteurs vis-à-vis des personnes interrogées

- l'enquêteur doit faire preuve de politesse et de courtoisie ;
- l'enquêteur ne doit pas être indiscret ;
- l'enquêteur ne doit pas exiger de cadeau ni faire des promesses aux enquêtés.

2-3 Consignes particulières

1) l'enquêteur doit écrire lisiblement et avec un stylo à bille ;

2) il est interdit d'utiliser le crayon de papier, la gomme et l'effaçil ;

3) l'enquêteur ne doit utiliser aucun signe qui ne soit pas prévu ;

4) si l'enquêteur veut modifier un renseignement déjà inscrit dans le questionnaire, il doit barrer proprement celui-ci et inscrire le nouveau renseignement à côté ;

5) l'enquêteur ne doit laisser aucune case vide, c'est-à-dire qu'il doit recueillir une réponse à chaque question posée ;

6) aucune section ne doit demeurer inachevée ;

7) les questions doivent être posées dans l'ordre indiqué dans les différentes sections ;

8) les réponses sont enregistrées directement sur le questionnaire. Il est donc interdit d'enregistrer les réponses sur le brouillon pour les reporter ensuite sur le questionnaire ;

9) les abréviations ne sont pas autorisées ;

10) les cases prévues pour la codification doivent être entièrement remplies. Les cases doivent être remplies de la droite vers la gauche et les cases restées vides sont remplies par des zéros ;

Exemple: Pour inscrire le chiffre 2 où il a été prévu 3 cases pour la codification, on écrira |0_|0_|2_|

11) l'enquêteur doit avoir à l'esprit que le succès de cette opération **dépend du sérieux** qu'il va mettre dans l'exécution rigoureuse des instructions qui lui sont données. Rien de ce qui lui est demandé dans le cadre de l'enquête n'est superflu. Toute démarche qui lui est indiquée est obligatoire et il ne peut la modifier de son propre chef, car elle répond à des impératifs de la méthode que les responsables techniques ont mis au point ;

12) l'enquêteur doit informer le contrôleur de toutes les difficultés liées à l'application de telle ou telle instruction reçue ; ce dernier lui indiquera la conduite à tenir ;

13) les informations recueillies restent confidentielles et anonymes. Elles ne peuvent être divulguées ni par l'enquêteur, ni par l'administration sous peine de poursuite judiciaire.

Aucune personne interrogée ne peut être poursuivie pour ses réponses sauf si celles-ci sont sciemment fausses.

La première qualité d'un enquêteur c'est d'être consciencieux dans le travail qui lui est confié.

3- Définitions

1) **ménage**: c'est un groupe de personnes généralement unies par des liens de sang ou de mariage, logeant habituellement ensemble, produisant ensemble, et dont l'autorité budgétaire relève au moins théoriquement d'une seule personne appelée chef de ménage.

NB : *le ménage peut être constitué d'une seule personne.*

2) **membre du ménage** : toute personne vivant habituellement dans le ménage. Les personnes de la famille absentes depuis six (6) mois ou plus, ne sont pas prises en compte. Les personnes qui ne sont pas de la « famille » mais vivant avec le ménage depuis six (6) mois au moins ou ayant l'intention de vivre plus de six (6) mois sont prises en compte.

3) **chef de ménage**: c'est la personne qui coordonne les activités de production et d'utilisation des ressources. Il n'est pas forcément le plus âgé du ménage.

NB: *En général l'époux est chef de ménage. Toutefois, s'il déclare pour une raison ou pour une autre (âge très avancé, infirmité grave: cécité, paralysie) que sa femme ou son enfant, ou toute autre personne, est chef de ménage on s'en tient à sa déclaration.*

3) **semences sélectionnées ou améliorée** : les semences sélectionnées sont des semences importées ou produites par des maisons spécialisées ou par des producteurs semenciers certifiés et vendues par les maisons de commerce ou fournies par les structures techniques (PAPEM, producteurs et ONG).

4- Instructions pour le remplissage du questionnaire

Section 0 : info générales

0.1 Région : Préciser le nom et le code de la région. *Exemple : région centre : code : 03*

0.2 Province : Incrire le nom et le de la province

0.3 Commune : Incrire le nom et le de la commune.

0.4 Village/secteur : Préciser le nom et le code du village ou du secteur selon le cas.

0.5 Numéro du ménage : Incrire le numéro du ménage dans les correspondant à cet effet.

0.6 type de localité : Incrire dans la case : **1** si la localité est rurale

2 sinon

NB : *Les noms et les codes des régions, des provinces et des communes sont en annexe.*

0.7 : Ethnie du chef de ménage : Il s'agit d'inscrire dans la case le code de l'ethnie du chef de ménage. Les ethnies apparentées sont regroupées. Si l'enquêté est yarsé, l'enquêteur inscrira dans la case le code 06.

0.8 Il s'agit de préciser si l'interview a lieu en présence d'un interprète. Ainsi inscrire dans la case : **1** si l'interview a eu lieu en présence d'un interprète ;

2 sinon

Section 1- Démographie

1.1- sexe du chef du ménage

Il s'agit de cerner l'information sur le sexe du ménage

Inscrire dans la case :

1 si le chef de ménage est de sexe masculin ;

2 sinon.

1.2 : Il s'agit d'inscrire dans la case l'âge du chef de ménage en année révolue. Demander les pièces d'état civil dans la mesure du possible.

1.3 - statut matrimonial du chef de ménage.

Inscrire dans la case le code de la modalité correspondant au statut matrimonial du chef de ménage. *Exemple : si le chef de ménage est marié polygame, on inscrira 3 dans la case*

NB : Si le chef du ménage n'est pas marié polygame aller à 1.5

1.4 - Inscrire le nombre d'épouses du chef de ménage.

1.5 – Niveau d'éducation du chef de ménage.

Il s'agit d'inscrire dans la case le code de la modalité (dans la liste des modalités ci-dessous) correspondant au niveau d'éducation du chef de ménage.

Remarques :

** Les alphabétisés sont ceux qui ont appris à lire et à écrire dans une langue quelconque, en dehors du système scolaire classique.*

** Les medersas sont des établissements d'enseignement où les cours sont dispensés en arabe.*

A ne pas confondre avec les écoles coraniques où l'on étudie le Coran

NB : S'il se trouve qu'un individu est passé par plusieurs structures d'instruction (exemple : école primaire, et école rurale), retenir la structure qui l'a le plus instruit.

1.6 – Composition du ménage

Inscrire le nombre de membres par sexe et par tranche d'âge dans le ménage.

1.7 Nombre total de membres dans le ménage.

Il s'agit d'indiquer le nombre de membres par sexe dans le ménage.

NB : le nombre de membres masculin (respectivement féminin) doit être égal à la somme des membres masculins (respectivement féminin) par tranche d'âge en 1.6

Section 2 – Education des enfants

2.1 – Inscrire le nombre d'enfants de 6-14 ans et par sexe du ménage qui vont actuellement à l'école (année scolaire 2007- 2008).

NB : si le nombre d'enfants de 6-14 ans scolarisés est le même que dans le ménage (question 1.6), passer directement à la section 3, sinon poser les questions 2.2 et 2.3

2.2 – Indiquer le nombre d'enfants de 6-14 ans et par sexe du ménage qui n'ont jamais été scolarisés ou ont abandonnés l'école avant la fin de la scolarité.

2.3- Il s'agit de noter les informations sur les raisons d'abandons ou de non scolarisation des enfants de 6-14 ans. On inscrira dans les cases trois modalités de raisons d'abandon par ordre d'importance.

Section 3- Accès à l'eau potable et hygiène

3.1 : Il s'agit de cerner l'information sur la principale source d'eau de boisson du ménage. Ainsi inscrire dans la case le code de la modalité (parmi les modalités ci-dessous) correspondant à la principale source d'eau de boisson du ménage.

3.2 : Il s'agit de préciser le temps mis par le ménage pour aller chercher de l'eau (aller/retour) plus le temps d'attente sur place. Ainsi inscrire le code de la modalité correspondant à cet effet.

3.3 - Principal type de toilette utilisée.

Il s'agit d'indiquer le principal type de toilette utilisée par le ménage. Inscrire dans le code de la modalité correspondant au principal type de toilette utilisée par le ménage.

Section 4 – Habitat et équipements du ménage

4.1 – Il s'agit de cerner l'information sur la nature d'occupation du logement par le ménage. Ainsi, inscrire :

1 si le ménage est propriétaire du logement ;

2 si le ménage est locataire du logement ;

3 si le ménage est logé gratuitement ;

4 si l'occupation est autre (à préciser) que les cas cités ci-dessous.

4.2 – Principale source d'éclairage du ménage.

Il s'agit d'inscrire dans le bac le code de la modalité correspondant à la principale source d'éclairage du ménage.

4.3 - Principale source d'énergie pour la cuisson dans le ménage.

Inscrire dans la case le code de la modalité correspondant à la principale source d'énergie pour la cuisson dans le ménage.

4.4 – Biens possédés par le ménage

Il s'agit de cerner l'information sur les biens possédés par le ménage. Ainsi on inscrira dans la case de chaque modalité de biens :

1 si le ménage possède le bien ;

2 sinon.

Les questions suivantes 4.5, 4.6 et 4.7 ne sont pas posées au ménage. L'enquêteur y répond après observation du logement.

4.5 - Principal composant des murs du logement du ménage.

Inscrire dans la case le code de la modalité correspondant au principal composant des murs de logement du ménage.

4.6 – Principal composant du toit du ménage.

Il s'agit de prendre des informations sur le principal composant du toit du ménage. Inscrire dans la case le code de la modalité du composant du toit correspondant à cet effet.

4.7 - Principal composant du sol des habitants du ménage.

Inscrire dans la case :

1 si le composant du sol est du ciment ;

2 si le composant du sol est du carrelage ;

3 si le composant du sol est de la terre battue ;

4 si le composant du sol est autre (à préciser) que les cas ci-dessous.

Section 5 – Principales activités ayant fait vivre le ménage au cours des 12 derniers mois et contribution pour l'alimentation.

5.1 – Trois principales sources de revenu /activités du ménage par ordre d'importance.

Il s'agit de cerner l'information sur les trois principales sources de revenu du ménage. 27 types de sources de revenu ont été codifiés (voir ci-dessous 3^{ème} colonne), l'enquêteur doit inscrire dans les cases les trois sources de revenu par ordre d'importance. *Exemple si l'enquêté déclare exercé par ordre d'importance : le Commerce d'animaux, l'agriculture de rente et le transport ; l'enquêteur inscrira ceci :*

1._1_|_4_| 2._0_|_2_| 3._2_|_0_|

NB :

« Agriculture vivrière » se réfère à un agriculteur qui cultive des produits vivriers. Il peut en consommer une partie. Vendre une autre une autre partie, soit pour acheter autre nourriture, soit pour autres achats différents que de la nourriture. Le « Commerce de produits vivriers » se réfère à une personne qui achète des produits vivriers aux agriculteurs pour les revendre dans les marchés (c'est un commerçant). Si l'enquêté n'exerce qu'une seule activité, inscrire le code de cette activité dans les cases 1 et mettre des croix dans les cases 2 et 3

5.2 – Valeur monétaire procurée par les activités de la question 5.1.

Il s'agit pour l'enquêté d'évaluer la valeur monétaire (y compris l'autoconsommation) procurée par chaque activité (en 5.1) au cours des douze derniers mois. Inscrive le montant dans les cases réservées à cet effet.

Section 6 - agriculture

6.1 : Inscrive dans la case :

1 si le ménage pratique l'agriculture

2 sinon

NB : Si le ménage ne pratique pas l'agriculture passer directement à la section 8

6.2 : Il s'agit de savoir si le ménage a pratiqué l'agriculture au cours de la dernière campagne de 2007

Inscrive dans la case :

1 si le ménage a pratiqué l'agriculture au cours de la dernière campagne de 2007 ;

2 sinon

NB : Si oui à 6.2 aller à 6.4

6.3 Sinon à 6.2 pourquoi ?

Plusieurs réponses sont possibles. Au cas où l'enquêté avance deux ou trois raisons possibles, l'enquêteur fera la somme des codes des modalités et inscrira ce nombre dans les cases.

Exemple : si l'enquêté n'a pas pratiqué l'agriculture à cause de manque d'intrant et de problèmes de santé, faire $4+2 = 6$ et inscrire 6 dans la case.

6.4 : Plusieurs réponses sont possibles. Au cas de plus d'une réponse faire la somme des codes des modalités et inscrire ce nombre dans les cases.

NB : le métayage est une forme de location de terre (champ ou parcelle) pour laquelle le bénéficiaire doit attribuer un pourcentage de la production obtenue de la terre louée.

Ce pourcentage est fixé à l'avance au moment de la transaction.

6.5 : Inscrire dans la case :

1 si le ménage pratique de cultures irriguées ;

2 sinon.

6.6 – Il s'agit de cerner l'information sur la disponibilité des céréales jusqu'à la prochaine campagne agricole de 2008. Inscrire :

1 si le ménage a suffisamment de semences pour la prochaine campagne agricole 2008 ;

2 sinon.

3 si le ménage ne pratique pas l'agriculture en 2008.

6.7 - Principale source des semences utilisées par le ménage

Il s'agit de cerner des informations sur la provenance des semences. La principale source de semence est la provenance de la semence la plus importante en terme de quantité. Inscrire le code de la modalité (ci-dessous) correspondant dans la case.

6.8 – inscrire dans la case :

1 si les semences sont des variétés améliorées ;

2 sinon.

6.9 – Il s'agit de savoir si le ménage cultive un jardin maraîcher. Ainsi inscrire dans la case :

1 si le ménage cultive un jardin maraîcher ;

2 si le ménage ne cultive pas un jardin maraîcher.

6.10 – Utilisation d'intrants par le ménage.

Il s'agit de cerner l'information sur l'utilisation des intrants par le ménage. Ainsi on inscrira dans la case de chaque modalité d'intrants :

1 si le ménage utilise l'intrant pour la production agricole ou jardin ;

2 sinon.

Section 7 – Production

7.1 – Produits cultivés, quantité récoltée et quantité vendue.

A la 1^{ère} colonne on a listé les types de produits.. Inscrire le code de l'unité de mesure à la colonne 2. A la colonne 3 (quantité produite), inscrire la quantité produite en nombre d'ULM et la quantité vendue toujours en nombre d'ULM à la dernière colonne (quantité vendue). L'enquêteur doit collecter l'information sur toute la ligne

7.2 – Disponibilité de stocks de céréale (mil, sorgho, maïs, blé, riz).

Ainsi dans la case :

1 si le ménage dispose encore aujourd’hui de stocks de céréales ;

2 sinon.

NB : si non aller à 7.5

7.3 - Disponibilité de stock actuel pour couvrir les besoins alimentaires jusqu’à la prochaine récolte.

Ainsi inscrire dans le bac :

1 si le ménage dispose de stock actuel pour couvrir les besoins alimentaires jusqu’à la prochaine récolte

2 sinon.

7.4 – Cette question s’adresse à l’enquêté qui aura répondu non à 7.3. Il s’agit ici de cerner la durée que peut couvrir le stock actuel. Ainsi inscrire le code de la modalité correspondant à cet effet.

7.5 – Membre d’une organisation paysanne.

Inscrire dans le bac :

1 si le chef du ménage est membre d’une organisation paysanne ;

2 sinon.

7.6 – Si oui, il s’agit de préciser le type d’organisation. Ainsi inscrire :

1 si le chef du ménage est membre d’un groupement villageois ;

2 si le chef du ménage est membre d’une coopérative ;

3 si le chef du ménage est membre d’une autre organisation que celles citées ci-dessous.

7.7 – Raison de non appartenance à une organisation paysanne

Il s’agit de savoir pourquoi le chef du ménage n’est membre d’une organisation paysanne. Ainsi, inscrire :

1 elle n’existe pas dans le village ;

2 manque d’intérêt ;

3 exclusions ;

4 autre (à préciser) que celles ci dessous.

Section 8 – Possession d’espèces animales par le ménage.

8.1- Inscrire dans le bac :

1 si le ménage est propriétaire d’espèces animales ;

2 sinon.

NB : si non aller à la section 9.

8.2 – Nombre d’espèces animales possédées par le ménage.

Inscrire dans la case de chaque espèce animale leur nombre. Prendre en compte les animaux confiés par le ménage à ailleurs.

NB : ne pas considérer les animaux confiés au ménage qui ne relève pas de sa possession.

Section 9 – Dettes

9.1 – Il s’agit de savoir si le ménage a emprunté pour satisfaire ses besoins alimentaires depuis les récoltes. Ainsi, inscrire :

1 si oui

2 si non

NB : si non aller à la section 10

9.2 – Nature du remboursement.

Il s’agit de savoir ce que le ménage doit rembourser à l’emprunté.

Colonne 1(type) on dispose les types de remboursement,

colonne2 (ULM) l’unité de mesure, inscrire le code de l’ULM à rembourser

Colonne 3 (quantité) la quantité en nombre d’ULM à rembourser,il s’agit de cerner l’information sur la quantité à rembourser. Inscrire cette quantité en nombre d’ULM

Colonne 4(valeur) le montant réel du crédit. Inscrire ce montant dans les cases.

Section 10 – Dépenses du ménage

10.1- Dépenses au cours du mois précédent l’enquête.

Inscrire le montant des dépenses monétaires au cours du mois précédent l’enquête dans les cases de chaque nature de dépense.

NB : associer les épouses du chef du ménage car elles sont mieux placées pour répondre à certaines questions.

10.2 - Dépenses au cours des douze derniers mois.

Il s’agit d’appréhender les dépenses monétaires du ménage au cours des douze derniers moi de l’interview. Inscrire le montant des dépenses monétaires au cours des douze derniers précédents l’enquête dans les cases de chaque nature de dépense.

Section 11 – Consommation alimentaire.

11.1 – Nombre de repas pris hier.

Il s’agit d’indiquer le nombre de repas que le ménage a pris hier. Inscrire ce nombre correspondant dans le bac.

11.2 – Composition des repas familiaux consommés hier et au cours des 7 derniers jours précédent l'enquête.

Dans la 1^{ère} colonne on a les types d'aliment,

2^{ème} colonne jour avant aujourd'hui

3^{ème} colonne le principal mode d'acquisition.

L'enquêteur collectera l'information sur toute la ligne. Dans la colonne nombre de jours avant aujourd'hui, inscrire :

1 si le ménage a consommé l'aliment ;

2 sinon.

Dans la colonne 3 inscrire dans le bac le code de la modalité correspondant au principal mode d'acquisition de l'aliment.

Section 12 – Chocs et stratégies de gestion des chocs

Pour chacune des questions 12.1 à 12.9, considérer ce qui s'est passé dans les 30 jours écoulés. Dans la colonne **code**, inscrire dans la case :

0 si ça ne jamais passé ;

1 si ça s'est passé mais rarement ;

2 si ça s'est passé mais parfois (de temps à autre dans le mois) ;

3 si ça s'est passé souvent (presque tous les jours).

12.10 – problèmes /choc.

Enumérer par ordre d'importance les 4 problèmes / chocs les plus graves dont le ménage a souffert pendant les 12 derniers. Inscrire dans les case les codes des modalités correspondant dans l'ordre indiqué.

12.11 - Il s'agit de savoir si les chocs mentionnés ont eu un impact au ménage. Inscrire dans la case :

1 si les chocs ont causés au ménage une diminution de revenu et biens en nature ;

2 si les chocs ont causés au ménage une diminution de biens ;

3 si les chocs ont causés au ménage une diminution (ex : animaux, biens du ménage) ;

4 pas de changement.

12.12 – Il s'agit de savoir si le choc à diminué la capacité du ménage à produire et/ou à acheter assez de vivres pour la consommation pendant une période de temps (sans compter la période de soudure). A cet effet, inscrire :

1 si oui ;

2 si non ;

3 ne sait pas.

12.13 – Principales initiatives prises par le ménage pour résoudre ces problèmes.

Il s'agit d'indiquer les 4 principales initiatives prises par le ménage pour résoudre ces problèmes. Inscrire dans le bac le code de chaque initiative correspondant à chaque problème ou choc.

12.14 – Il s'agit de savoir si le ménage a pu se rétablir de la diminution de revenus ou de biens subits lors des chocs. Ainsi, inscrire :

- 1 pas du tout ;
- 2 partiellement ;
- 3 entièrement.

Section 13 - Migration

13.1 – il s'agit de savoir si des membres du ménage ont migré au moins un mois au cours des 12 derniers mois. Ainsi, inscrire :

- 1 si oui ;
- 2 si non.

NB : si non aller à la section 14

13.2 – Nombre de membres migrés.

Inscrire le nombre de membre qui ont migré au moins un mois au cours des 12 derniers mois.

13.3 – Il s'agit de savoir si le chef du ménage fait partie des membres qui ont migré au moins un mois au cours des 12 derniers mois. inscrire

- 1 si le chef du ménage fait partie
- 2 sinon.

13.4 - Principales raisons de la migration

Il s'agit ici d'indiquer les principales raisons de la migration. Inscrire :

- 1 si la modalité est la cause de la migration ;
- 2 sinon.

13.5 – Il s'agit ici d'estimer la somme reçue par le ménage de la part des migrants.

Inscrire ce montant dans les bacs.

Section 14 – Nutrition santé femme en âge de procréer (15 – 49 ans)

Cette section concerne uniquement les femmes en âge de procréer dans le ménage, c'est - à - dire les femmes dont l'âge est compris entre 15 et 49 ans. Il y a 32 questions dans la section. Les informations sont à collecter auprès de chaque femme dans le ménage en âge de procréer.

Inscrire les numéros d'ordre des femmes en âge de procréer du ménage. Pour un ménage donné, les femmes en âge de procréer sont numérotés de 01 à n (numérotation séquentielle) en commençant toujours par la première femme du chef de ménage en âge de procréer qui portera donc le numéro 01, ensuite ses filles qui ont un âge compris entre 15 et 49 ans qui sont dans le ménage. Poursuivre avec la deuxième et ses filles en âge de procréer, ainsi de suite.

14.1 – Nom et prénom de la femme

Inscrire le nom et le prénom de la femme

14.2 – Age de la femme

Reporter l'âge en nombre d'années révolues.

14.3 – lien de parenté avec le chef du ménage

Inscrire le code correspondant au lien de parenté avec le chef du ménage dans la case.

14.4 – il s'agit de cerner l'information sur le nombre d'enfants de moins de cinq ans de la femme qui vivent actuellement dans le ménage.

Inscrire ce nombre dans la case.

14.5 – Ethnie de la femme

Inscrire le code dans de la modalité correspondant à l'ethnie.

NB : Voir les codes des modalités dans la première page.

14.6- Niveau d'éducation de la femme.

Inscrire dans la case le code de la modalité correspondant au niveau de la femme.

Remarques :

** Les alphabétisés sont ceux qui ont appris à lire et à écrire dans une langue quelconque, en dehors du système scolaire classique.*

** Les medersas sont des établissements d'enseignement où les cours sont dispensés en arabe.*

A ne pas confondre avec les écoles coraniques où l'on étudie le Coran

NB : S'il se trouve qu'un individu est passé par plusieurs structures d'instruction (exécole primaire, et école rurale), retenir la structure qui l'a le plus instruit.

14.7 – Nombre de repas pris hier

Inscrire dans la case le nombre de repas que l'enquêtée (femme) a pris hier.

Les questions de la colonne 14.8 à la colonne 14.25.

Il s'agit d'indiquer si l'enquêtée (la femme) à consommer l'aliment hier. Ainsi, inscrire donc dans la case de la colonne :

1 si la femme a consommé l'aliment hier ;

2 sinon.

Anthropométrie de la femme

14.26 – Il s’agit de savoir si la femme est enceinte actuellement.

Ainsi, inscrire :

1 si la femme est enceinte ;

2 sinon.

14.27- Poids de a femme

Inscrire dans les cases le poids de la femme en kg.

Exemple : si la femme pèse 63.5 kg, inscrire ceci : |_0_|_6_|_3_|_|_5_|

14.28 – Taille de la femme

Il s’agit de prendre la mesure de la taille de la femme. Inscrire dans les cases la mesure trouvée.

14.29 – Tour de bras

Il s’agit de prendre la mesure du tour de bras de la femme. Inscrire dans les cases la mesure trouvée.

14.30 – Œdème

Inscrire :

1 si la femme a des oedèmes

2 sinon

NB : les oedèmes se manifestent par les enflements des pieds du sujet

14.31 – Handicap

Inscrire

1 si la femme est handicap

2 sinon

NB : l’handicap peut être moteur, visuelle, etc.

14.32 – Nature de l’handicap

Il s’agit de préciser la nature de l’handicap au cas où la femme répond oui à 14.31

Section 15 : Enfant de moins de cinq ans

Cette section concerne uniquement les enfants de moins cinq ans dans le ménage,

Il y a 50 questions dans la section.

Inscrire les numéros d'ordre des enfants de moins cinq ans du ménage. Pour un ménage donné, les enfants de moins cinq ans sont numérotés de 01 à n (numérotation séquentielle) en commençant toujours par la enfants de moins cinq ans de la première femme du chef ménage qui portera donc le numéro 01. Poursuivre avec enfants de moins cinq ans de la deuxième

femme, ainsi de suite.

15.1 – Nom et prénom de l'enfant.

Inscrire le nom et le prénom de l'enfant.

15.2 – Numéro d'ordre de la mère

Reporter le numéro d'ordre de la femme en âge de procréer correspondant à la mère de l'enfant à partir de la section 14: " Nutrition santé femme en âge de procréer (15 – 49 ans)" où chaque femme en âge de procréer a été affecté d'un numéro unique.

15.3 – Sexe

Inscrire :

1 si l'enfant est de sexe masculin ;

2 sinon.

15.4– Date de naissance de l'enfant.

Il s'agit de prendre des informations sur la date de naissance. Inscrire la date de naissance en jour /mois/année.

15.5 – Il s'agit de savoir si la date de naissance est vérifiée sur un document officiel (extrait de naissance, carnet de santé, livret, jugement supplétif, etc). Ainsi, inscrire :

1 si la date de naissance est vérifiée sur un document officiel ;

2 sinon.

15.6 – Poids de naissance.

Il s'agit d'inscrire le poids de l'enfant à la naissance, seulement si c'est vérifiée sur le carnet de santé.

15.7 – Il s'agit d'indiquer si l'enfant a été allaité ou s'il allaite présentement. Inscrire donc :

1 si l'enfant a été allaité ;

2 sinon.

15.8 – Il s'agit d'appréhender le temps mis par la mère après la naissance pour faire allaiter l'enfant pour la première fois.

1 si la mère a mis moins d'une heure ;

2 si la mère a mis entre une heure et 24 heures ;

3 si la mère a mis plus d'un jour.

15.9 – il s'agit de savoir si la mère a nourri l'enfant du colostrum. Inscrire :

1 si la mère a nourri l'enfant du colostrum ;

2 sinon.

15.10 – il s’agit de cerner des informations sur la non alimentation de l’enfant en colostrum.

Inscrire la raison selon la déclaration de la mère de l’enfant.

15.11 – Il s’agit de savoir si l’enfant est encore allaité. Inscrire :

1 si l’enfant est encore allaité ;

2 sinon.

Pour les questions de la colonne 15.12 à la colonne 15.19, il s’agit de savoir si depuis hier à la même heure que maintenant, l’enfant a mangé ou bu chaque élément inscrit. Lire à haute voix le nom de chaque élément et enregistre la réponse avant de passer à l’élément suivant.

Ainsi, inscrire :

1 si l’enfant a reçu l’élément ;

2 sinon.

15.20 – l’âge de l’enfant dont il a commencé à consommer la bouillie pour la première fois.

Inscrire l’âge en mois dont l’enfant a commencé à consommer la bouillie pour la première fois.

15.21 – Il s’agit de savoir si l’enfant a déjà consommé le plat familial, indiquer l’âge dont il a commencé à consommer pour la première fois. Inscrire l’âge en mois dans les bacs.

15.22 - Il s’agit d’indiquer le nombre de repas que l’enfant a pris hier. Inscrire ce nombre dans les bacs.

Pour les questions de la colonne 15.23 à la colonne 15.39

Il s’agit d’indiquer si l’enfant a consommé l’aliment hier. Ainsi, inscrire donc dans la case de la colonne :

1 si la femme a consommé l’aliment hier ;

2 sinon.

15.40 – Inscrire dans la case :

1 si l’enfant a été malade au cours des 15 derniers jours

2 sinon

NB : si l’enfant n’est pas tombé malade au cours des 15 derniers de votre passage jours aller à la colonne 15.43

15.41 – les maladies

Il s’agit de savoir les maladies de l’enfant au cours des 15 derniers jours. Plusieurs réponses sont possibles. Au cas de deux ou trois ou plus réponses, faire la somme des codes des modalités et inscrire ce nombre les cases.

15.42 – Il s’agit de savoir si au moment où l’enfant est tombé malade, la mère lui donnait
mois, autant ou plus d’habitude la tétée. Ainsi, inscrire :

1 arrêt de l’allaitement ;

2 moins que d’habitude ;

3 autant que d’habitude ;

4 plus que maintenant.

15.43 – il s’agit de savoir si l’enfant est vacciné contre la rougeole.

Consulter le carnet de santé de l’enfant. Ainsi, inscrire :

1 si oui et vérifié ;

2 si la déclaration est positive ;

3 sinon.

15.44 – Il s’agit de savoir si l’enfant a reçu une capsule de vitamine A au cours des 6 derniers
mois précédents l’enquête. Inscrive :

1 si l’enfant a reçu ;

2 sinon.

15.45- Poids de l’enfant

Inscrire dans les cases le poids de **l’enfant** en kg.

Exemple : si la femme pèse 13.5 kg, inscrire ceci : |_1_|_3_|_|_5_|

15.46 – Taille de l’enfant

Il s’agit de prendre la mesure de la taille de l’enfant. Inscrive dans les cases la mesure
trouvée.

15.47– Tour de bras

Il s’agit de prendre la mesure du tour de bras de l’enfant. Inscrive dans les cases la
mesure trouvée.

15.48 – Œdème bilatéraux

Inscrive :

1 si l’enfant a des œdèmes bilatéraux

2 sinon

NB : les œdèmes se manifestent par les enflements des pieds du sujet

15.49 – Handicap

Inscrive

1 si l’enfant est handicapé

2 sinon

NB : l’handicap peut être moteur, visuelle, etc.

15.50 – Nature de l’handicap

Il s’agit de préciser la nature de l’handicap au cas où la femme répond oui à 15.49

Annexe

CODES DES REGIONS

01	Boucle de Mouhoun
02	Cascades
03	Centre
04	Centre-Est
05	Centre-Nord
06	Centre-Ouest
07	Centre-Sud
08	Est
09	Hauts-Bassins
10	Nord
11	Plateau Central
12	Sahel
13	Sud-Ouest

CODES DES PROVINCES

CODE DE LA PROVINCE	NOM DE LA PROVINCE	CODE DE LA PROVINCE	NOM DE LA PROVINCE
01	BAM	24	SENO
02	BAZEGA	25	SISSILI
03	BOUGOURIBA	26	SOUM
04	BOULGOU	27	SOUROU
05	BOULKIEMDE	28	TAPOA
06	COMOE	29	YATENGA
07	GANZOURGOU	30	ZOUNDWEOGO
08	GNAGNA	31	BALE
09	GOURMA	32	BANWA
10	HOUET	33	IOBA
11	KADIOGO	34	KOMANDJOARI
12	KENEDOUGOU	35	KOMPIENGA
13	KOSSI	36	KOULPELOGO
14	KOURITENGA	37	KOURWEOGO
15	MOUHOUN	38	LERABA
16	NAHOURI	39	LOROUM
17	NAMENTENGA	40	NAYALA
18	OUBRITENGA	41	NOUMBIEL
19	OUDALAN	42	TUY
20	PASSORE	43	YAGHA
21	PONI	44	ZIRO
22	SANGUIE	45	ZONDOMA
23	SANMATENGA		

CODES DES PROVINCES ET DES COMMUNES

Province 01 BAM

01	BOURZANGA
02	GUIBARE
03	KONGOUSI
04	NASSERE
05	ROLLO
06	ROUKO
07	SABCE
08	TIKARE
09	ZIMTENZA

06 COMOE

01	BANFORA
02	BEREGADOUGOU
03	MANGODARA
04	MOUSSOUDOUGOU
05	NIANGOLOKO
06	OUO
07	SIDERADOUGOU
08	SOUBAKA-NIEDOUGOU
09	TIEFORA

11 KADIOGO

01	KOMKI-IPALLA
02	KOMSILGA
03	KOUBRI
05	PABRE
06	SAABA
07	TANGUIN DASSOURI

02 BAZEGA

01	DOULOUGOU
02	GAONGO
03	IPELCE
04	KAYAO
05	KOMBISSIRI
06	SAPONE
07	TOECE

07 GANZOURGOU

01	BOUDRY
02	KOGO
03	MEGUET
04	MOGTEDO
05	SALOGO
06	ZAM
07	ZORGHO
08	ZOUNGOU

12 KENEDOUGOU

02	DJIGOUERA
03	KANGALA
04	KAYAN
05	KOLOKO
06	KOURIGNON
07	KOUROUMA
08	MOROLABA
09	NDOROLA
10	ORODARA
11	SAMOGOHIRI
12	SAMOROGOUAN
13	SINDOU

03 BOUGOURIBA

01	BONDIGUI
02	DIEBOUGOU
03	DOLO
04	IOLONIORO
05	TIANKOURA

08 GNAGNA

01	BILANGA
02	BOGANDE
03	KOALLA
04	LIPTOUGOU
05	MANI
06	PIELA
07	THION

13 KOSSI

01	BARANI
02	BOMBOROKUY
03	BOURASSO
04	DJIBASSO
05	DOKUY
06	DOUMBALA
07	KOUMBORI
08	MADOUBA
09	NOUNA
10	SONO

CODES DES PROVINCES ET DES COMMUNES (suite)

04 BOULGOU

01	BAGRE
02	BANE
03	BEGUEDO
04	BISSIGA
05	BITTOU
06	BOUSSOUMA
07	GARANGO
08	KOMTOEGA
09	NIAOGHO
10	TENKODOGO
11	ZABRE
12	ZOAGA
13	ZONSE

09 GOURMA

01	DIABO
02	DIAPANGO
03	FADA N'GOURMA
04	MATIACOALI
05	TIBGA
06	YAMBA

14 KOURITENGA

01	ANDEMTENGA
02	BASKOURE
03	DIALGAYE
04	GOUNGHIN
05	KANDO
06	KOUELA
07	POUYTENGA
08	TENSOBENTENGA
09	YARGO

05 BOULKIEMDE

01	BINGO
02	IMASGHO
03	KINDI
04	KOKOLOGHO
05	KOUDOUGOU
06	NANDIALA
07	NANORO
08	PELLA
09	POA
10	RAMONGO
11	SABOU
12	SIGLE
13	SOAW
14	SOURGOU
15	THIOU

10 HOUET

01	BAMA
02	BOBO-DIOULASSO
03	DANDE
04	FA
05	FO
06	KARANKASSO-SAMBLA
07	KARANKASSO VIGUE
08	KOUNDOUGOU
09	LENA
10	PADEMA
11	PENI
12	SATIRI
13	TOUSSIANA

15 MOUHOUN

01	BONDOKUY
02	DEDOUGOU
03	DOUROULA
04	KONA
05	OUARKOYE
06	SAFANE
07	TCHERIBA

16 NAHOURI

01 GUIARO
 02 PO
 03 TIEBELE
 04 ZECCO
 05 ZIOU

22 SANGUIE

01 DASSA
 02 DIDYR
 03 GODYR
 04 KORDIE
 05 KYON
 06 POUNI
 07 REO
 08 TENADO
 09 ZAMBO
 10 ZAWARA

28 TAPOA

01 BOTOU
 02 DIAPAGA
 03 KANCHARI
 04 LOGOBOU
 05 NAMOUNOU
 06 PARTIAGA
 07 TAMBAGA
 08 TANSARGA

CODES DES PROVINCES ET DES COMMUNES (suite)**17 NAMENTENGA**

01 BOALA
 02 BOULSA
 03 BOUROUM
 04 DARGO
 05 NAGBINGOU
 06 TOUGOURI
 07 YALGO
 08 ZEGUEDEGUIN

23 SANMATENGA

01 BARSALGOGHO
 02 BOUSSOUMA
 03 DABLO
 04 KAYA
 05 KORSIMORO
 06 MANE
 07 NAMISSIGUIMA
 08 PENSA
 09 PIBAORE
 10 PISSILA
 11 ZIGA

29 YATENGA

01 BARGA
 02 KAIN
 03 KALSAKA
 04 KOSSOUKA
 05 KOUMBRI
 06 NAMISSIGUIMA
 07 OUAHIGOUYA
 08 OULA
 09 RAMBO
 10 SEGUENEGA
 11 TANGAYE
 12 THIOU
 13 ZOGORE

18 OUBRITENGA

01 ABSOUYA
 02 DAPELGO
 03 LOUMBILA
 04 NAGREONGO
 05 OURGOU-MANEGA
 06 ZINIARE
 07 ZITENGA

24 SENO

01 BANI
 02 DORI
 03 FALAGOUNTOU
 04 GORGADJI
 05 SAMPELGA
 06 SEYTENGA

30 ZOUNWEOGO

01 BERE
 02 BINDE
 03 GOGO
 04 GOMBOUSSOUGOU
 05 GUIBA
 06 MANGA
 07 NOBERE

19 OUDALAN

01	DEOU
02	GOROM-GOROM
03	MARKOYE
04	OURSI
05	TIN-AAKOFF

25 SISSILI

01	BIEHA
02	BOURA
03	LEO
04	NEBIELINAYOU
05	NIABOURI
06	SILLY
07	TO

31 BALE

01	BAGASSI
02	BANA
03	BOROMO
04	FARA
05	OURY
06	PA
07	POMPOI
08	POURA
09	SIBY
10	YAHO

20 PASSORE

01	ARBOLE
02	BAGARE
03	BOKIN
04	GOMPONSOM
05	KIRSI
06	LA-TODIN
07	PILIMPIKOU
08	SAMBA
09	YAKO

26 SOUM

01	ARBINDA
02	BARABOULE
03	DIGUEL
04	DJIBO
05	KELBO
06	KOUTOUGOU
07	NASSOUMBOU
08	POBE MENGAO
09	TONGOMAYEL

32 BANWA

01	BALAVE
02	KOUKA
03	SAMI
04	SANABA
05	SOLENZO
06	TANSILA

CODES DES PROVINCES ET DES COMMUNES (suite)**21 PONI**

01	BOUROUM-BOUROUM
02	BOUSSERA
03	DJIGOUE
04	GAOUA
05	GBOMBLORA
06	KAMPTI
07	LOREPENI
08	MALBA
09	NAKO
10	PERIGBAN

27 SOUROU

01	DI
02	GOMBORO
03	KASSOUM
04	KIEMBARA
05	LANFIERA
06	LANKOUÉ
07	TOENI
08	TOUGAN

33 IOBA

01	DANO
02	DISSIN
03	GUEGUERE
04	KOPER
05	NIEGO
06	ORONKUA
07	OUESSA
08	ZAMBO

34 KOMANDJOARI

01 BARTIEBOUGOU
02 FOUTOURI
03 GAYERI

35 KOMPIENGA

01 KOMPIENGA
02 MADJOARI
03 PAMA

36 KOULPELOGO

01 COMIN-YANGA
02 DOURTENGA
03 LALGAYE
04 OUARGAYE
05 SANGA
06 SOUDOUGUI
07 YARGATENGA
08 YONDE

37 KOURWEOGO

01 BOUSSE
02 LAYE
03 NIOU
04 SOURGOUBILA
05 TOEGHIN

38 LERABA

01 DAKORO
02 DOUNA
03 KANKALABA
04 LOUMANA
05 NIANKORODOUGOU
06 OUELENI
07 SINDOU
08 WOLOKONTO

39 LORUM

01 BANH
02 OUINDIGUI
03 SOLLE
04 TITAO

40 NAYALA

01 GASSAN
02 GOSSINA
03 KOUGNY
04 TOMA
05 YABA
06 YE

41 NOUMBIEL

01 BATIE
02 BOUSSOUKOULA
03 KPUERE
04 LEGMOIN
05 MIDEBDO

42 TUY

01 BEKUY
02 BEREBA
03 BONI
04 FOUNZAN
05 HOUNDE
06 KOTI
07 KOUMBIA

43 YAGHA

01 BOUNDORE
02 MANSILA
03 SEBBA
04 SOLHAN
05 TANKOUGOUNADIE
06 TITABE

44 ZIRO

01 BAKATA
02 BOUGNOUNOU
03 CASSOU
04 DALO
05 GAO
06 SAPOUY

45 ZONDOMA

01 BASSI
02 BOUSSOU
03 GOURCY
04 LEBA
05 TOUGO